



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.1 et 3.12

Numéro de la demande : 2016-2140
Demande : Modifications de l'étiquette du produit – Augmentation de la dose d'application et nouvel hôte
Produit : XtendiMax avec la technologie VaporGrip
Numéro d'homologation : 31896
Principe actif (p.a.) : Dicamba
Numéro de document de l'ARLA : 2759488

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de XtendiMax avec la technologie VaporGrip afin d'y inclure l'utilisation dans les champs de production de semences résistantes au dicamba à une dose d'application augmentée.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

On a évalué l'exposition professionnelle et le risque découlant de l'augmentation de la dose de XtendiMax avec la technologie VaporGrip à utiliser dans le soja Roundup Ready 2 Xtend pour la production de semences. La nouvelle utilisation ne devrait poser aucun risque préoccupant pour la santé si les travailleurs suivent les instructions figurant sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle indiqué.

Aucune donnée sur les résidus de dicamba dans le soja n'a été soumise pour étayer l'ajout du soja Roundup Ready 2 Xtend planté en vue de la production de semences comme nouvel hôte sur l'étiquette de l'herbicide XtendiMax avec la technologie VaporGrip ainsi que l'augmentation de la dose d'application. Dans le cadre de cette requête, les données provenant d'essais en champ visant à mesurer les résidus dans et sur le soja résistant au dicamba et au glyphosate ont été réévaluées. Aucune donnée supplémentaire sur les résidus n'est requise, puisque la dose d'application peut être étayée par les données précédemment évaluées et que l'utilisation vise le soja destiné à la production de semences seulement et qu'il n'est pas considéré comme un aliment de consommation humaine.

Selon cette évaluation, l'exposition alimentaire au dicamba, y compris les métabolites DCSA et 5-OH dicamba, ne devrait pas augmenter ni poser de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Aucune évaluation toxicologique n'est requise dans le cadre de la présente demande.

Évaluation environnementale

Comme la dose saisonnière est une augmentation par rapport à la dose homologuée sur le soja, on peut s'attendre à une augmentation potentielle de l'exposition environnementale. Pour atténuer le potentiel d'exposition environnementale due à la dérive du nuage de pulvérisation, des zones tampons pour la pulvérisation supplémentaires sont requises sur l'étiquette.

L'utilisation supplémentaire de XtendiMax avec la technologie VaporGrip sur le soja Roundup Ready 2 Xtend est acceptable.

Évaluation de la valeur

L'homologation de XtendiMax avec la technologie VaporGrip sur le soja Roundup Ready 2 Xtend offrirait une manière efficace d'éliminer ou d'exclure les plantes non résistantes ou semi-résistantes au dicamba de toute future production de semences. À l'heure actuelle, il n'existe aucun substitut en champ homologué à cet effet.

Les renseignements sur la valeur incluent des données provenant de 77 essais. Les renseignements indiquent que l'homologation de XtendiMax avec la technologie VaporGrip sur le soja Roundup Ready 2 Xtend pour la suppression des plantes hors-type offre une valeur acceptable.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements disponibles et est en mesure d'appuyer les modifications de l'homologation de XtendiMax avec la technologie VaporGrip.

Références

ARLA Document Numéro	Références
2634417	2016, Value package, DACO 10, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.2.4, 10.3, 10.3.1, 10.3.2, 10.3.2(A), 10.3.3, 10.5, 10.5.1, 10.5.2, and 10.5.3.
2634418	2016, Value data, DACO: 10.2.3.3(B).

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2017

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.